

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Mars 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	10
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Alain GOREZ
Date de la convocation des conseillers	22 mars 2023
Date de l'affichage de la convocation	22 mars 2023



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Aada TEKOUK, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE  
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE  
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER  
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE  
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE VILLEPARISIS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE – AU TITRE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION – EXTENSION DES VESTIAIRES AU STADE DES PETITS MARAIS – CONSTRUCTION D'UN GYMNASE**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16,

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 mars 2023,

**Considérant** que des fonds de concours sont attribués par la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France afin de soutenir les investissements des communes,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France accorde un concours financier aux investissements liés à l'évolution de la population,

**Considérant** que la construction d'un troisième collège, l'accueil de nouvelles populations liées à des opérations immobilières engagées sont autant d'éléments invitant la Ville à construire de nouvelles infrastructures adaptées,

**Considérant** que la réalisation des projets tels que la construction d'un gymnase et l'extension des vestiaires du stade « les Petits Marais » sont nécessaires pour répondre à ces enjeux,

**Considérant** que le plan de financement de la réalisation de ces deux projets est le suivant :

Le plan de financement de la réalisation de ces projets est le suivant :

**Projet 1 : Construction d'un gymnase**

	DÉPENSES	RECETTES
OBJET	MONTANT HT	MONTANT HT
Études et travaux	2 655 393,00 €	
Région Ile de France – Subvention CAR (7,53 %)		200 000,00 €
Fonds de concours CARPF (42,47%)		1 127 696,50 €
Reste à charge de la commune (50,00 %)		1 327 696,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 655 393,00 €</b>	<b>2 655 393,00 €</b>

**Projet 2 : Extension des vestiaires au stade « Les Petits Marais »**

	DÉPENSES	RECETTES
OBJET	MONTANT HT	MONTANT HT
Études et travaux	192 010,58 €	
Fonds de concours CARPF (50,00 %)		96 005,29 €
Reste à charge de la commune		96 005,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>192 010,58 €</b>	<b>192 010,58 €</b>

Entendu l'exposé de Madame DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1**

SOLLICITE deux fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France en vue de participer au financement des travaux d'équipement susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture  
07/04/2023 14:20:23  
Date de télétransmission : 04/04/2023  
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**Article 2**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de fonds de concours.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRE**

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Alain GOREZ Secrétaire de séance

